

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 9 octobre 2024, a adopté l'ordonnance suivante en vertu en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044) :

Ordonnance adoptée dans le cadre de la 38^e édition du Gala Podium Montréal organisé par le Conseil du sport de Montréal (15)

Cette ordonnance permet l'utilisation du Skatepark et du Roulodôme du TAZ à titre gratuit lors de la réception du 28 novembre 2024.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 16 octobre 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat